



# DÉLIBÉRATION

## du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le <b>21 DEC. 2023</b> Publiée, le <b>22 DEC. 2023</b> Notifiée, le	<b>Étaient présents :</b> M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés :</b> Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) <b>Assistaient également au titre des services :</b> Marie LARDEUX, Fabienne PITON <b>Secrétaire de séance :</b> Marina LUCAS <b>Date de la convocation :</b> 13 décembre 2023
Délibération n°23.8.11	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <i>Conclusion d'une convention avec ENEDIS pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective pour les panneaux photovoltaïques de la maison des associations</i>

Madame le Maire rappelle aux élus que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la Maison des associations.

Afin que l'énergie produite par ces panneaux photovoltaïques soit consommée par les bâtiments communaux, il convient de conclure une convention pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective avec ENEDIS.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;*

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective avec ENEDIS pour les panneaux photovoltaïques de la maison des associations.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Marina LUCAS  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU